

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2021.03.01</u>	ANNEE 2021 Objet : Approbation du compte administratif Année 2020
--	--	--

Le vingt cinq mars deux mille vingt et un,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck CALAS, Maire.

Présents : MM. Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Laure KNEPPERT, Philippe MABRU, Frédéric MARTINEZ, Camille PERRAUD, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Didier REY, Magali ROBERT, Jocelyne ROLLET *formant la majorité des membres en exercice*

Excusé(e)s : Thierry CHABANON, Emilie PAULE, Thomas VANNIER (donne pouvoir à Christophe POULAIN).

Secrétaire de séance élu : Christophe POULAIN

Date convocation : 20 mars 2021

Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Franck CALAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses /déficits	Recettes /excédents	Dépenses /déficits	Recettes /excédents	Dépenses /déficits	Recettes /excédents
résultats reportés	5 910.15			96 615.07		90 704.92
opérations exercice	67 291.00	116 763.35	497 408.48	474 728.76	564 699.48	591 492.11
totaux	73 201.15	116 763.35	497 408.48	571 343.83	564 699.48	682 197.03
<i>résultats de clôture</i>		43 562.20		73 935.35		117 497.55
reste à réaliser	64 779.75	6 076.00			64 779.75	6 076.00
totaux cumulés	64 779.75	49 638.20		73 935.35	64 779.75	123 573.55
résultats définitifs	15 141.55			73 935.35		58 793.80

2° - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Conformément à l'article L 2241-1 du code Général des Collectivités territoriales approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif,

4° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5° - Arrête par 12 voix les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, Franck CALAS

accusé de réception sur l'acte : D_2021_03_01, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20210325-D_2021_03_01-DE.
Informations sur l'acte
Numero : D_2021_03_01
Objet : Approbation du Compte administratif 2020
Date de décision : 25/03/2021
Date de transmission : 31/03/2021
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

